

LE RÉGIME FORESTIER DU QUÉBEC



DES ACTIONS CONCRÈTES POUR LE CARIBOU FORESTIER

Le Québec relève les grands défis que représente le rétablissement du caribou forestier tout en maintenant l'apport économique lié à la récolte et à la transformation du bois.

Depuis 2016, un plan d'action gouvernemental est en application. Il concentre la majeure partie des efforts sur les éléments clés de l'habitat où les chances de succès sont les meilleures.

Parmi les mesures concrètes de maintien de l'habitat, soulignons la désignation de deux aires protégées totalisant une superficie de 20 000 km².

LE CARIBOU FORESTIER

Le caribou est un grand cervidé typique de l'hémisphère nord de la planète. En Amérique du nord, on le trouve de Terre-Neuve à l'Alaska, de même que dans les États de Washington et de l'Idaho.

Le caribou des bois, écotype forestier (*Rangifer tarandus* caribou), familièrement appelé « caribou forestier », est un emblème de la forêt boréale. Il incarne la conservation de la biodiversité de ce type de forêt en Amérique du Nord. Le caribou forestier soulève des préoccupations dans toute son aire de répartition nord-américaine. À ce titre, il est inscrit, au Canada, comme espèce menacée en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* et, au Québec, comme espèce vulnérable en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*.

UN TERRITOIRE ET DES RÉALITÉS À CONCILIER

Le caribou forestier est une espèce à grand domaine vital dont le territoire doit être constitué d'importants massifs de forêts matures. Son maintien dans la forêt boréale requiert la préservation de cet habitat.

Par ailleurs, les forêts commerciales de l'aire de fréquentation du caribou forestier sont aussi le principal moteur de développement socioéconomique de plusieurs communautés régionales. Les activités liées à l'aménagement, à la récolte et à la transformation du bois sont essentielles à la vitalité économique et sociale de ces communautés. Le bois comme matériau de construction constitue également l'une des solutions les plus efficaces pour contrer les effets des changements climatiques.

Le Gouvernement du Québec met donc en place des solutions qui visent le maintien d'un habitat favorable pour l'espèce tout en permettant d'atténuer les conséquences sur le secteur forestier et l'apport économique qu'il procure.

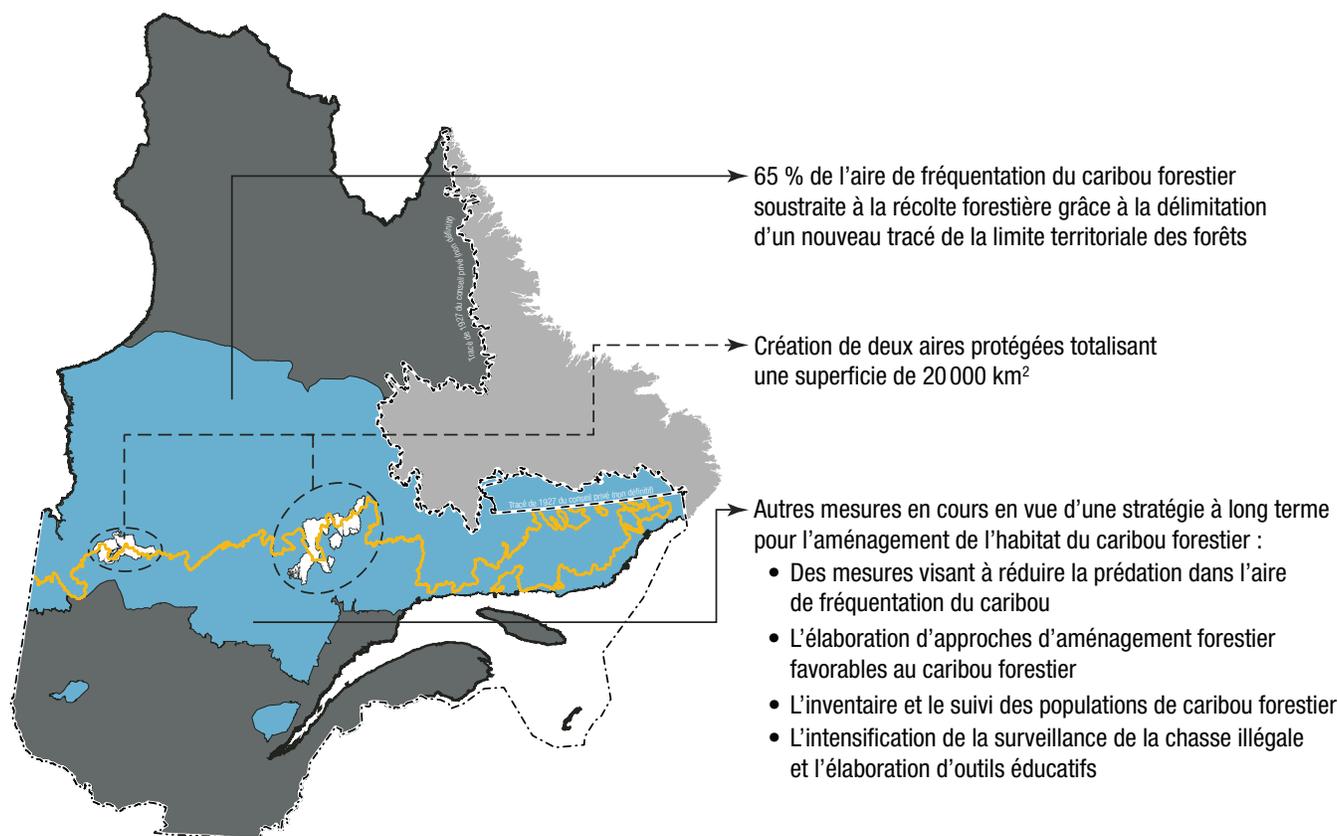
LE PLAN D'ACTION DU QUÉBEC

Depuis une quinzaine d'années, le Québec met en œuvre différentes mesures pour baliser les activités d'aménagement forestier afin de contribuer à la protection de l'habitat du caribou. Devant les impératifs environnementaux et économiques liés à ce territoire, le Québec s'est doté, en avril 2016, du Plan d'action pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier.

Dans le but de relever le défi de l'aménagement durable, ce plan d'action permet d'améliorer les connaissances sur les populations de caribous et de concentrer la majeure partie des efforts de protection sur les éléments clés de l'habitat du caribou.

L'ensemble des travaux se fait en appliquant des protocoles scientifiquement rigoureux. Les communautés directement concernées, et plus particulièrement les communautés autochtones, sont des parties prenantes dans la réalisation du plan d'action. La collaboration avec les autres provinces du Canada et la réalisation d'études comparatives sont aussi en cours.

Depuis l'adoption du plan d'action, le Québec a mené des interventions qui s'ajoutent aux mesures de protection déjà en place, dont les principales sont les suivantes :



 Aire de fréquentation du caribou forestier
 Limite nordique des forêts attribuables



Forêts, Faune
et Parcs

Québec 

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec :

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Direction du soutien à la gestion du régime forestier
dsgfr@mffp.gouv.qc.ca